

## Inscription en multi-accueil municipal

### Conditions d'inscription

- Parent(s) en charge de l'enfant résidant sur la commune
- Inscription à partir du sixième mois de grossesse

### Périodes d'inscription

- de janvier à avril de l'année en cours pour une rentrée en septembre
- de mai à juin de l'année en cours pour une rentrée en octobre ou novembre
- de septembre à novembre de l'année en cours pour une rentrée de janvier à mars de l'année suivante

### Documents à fournir au Pôle Petite Enfance

- Le formulaire d'inscription en multi-accueil municipal dûment complété, daté et signé
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois
- Les 2 derniers bulletins de salaire des deux parents **et celui de décembre de l'année précédente** ou les 2 derniers relevés Assedic ou dernier relevé des prestations de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) si allocataire du RSA
- Dernier avis d'imposition de Monsieur et Madame (**recto et verso**)
- Attestation de grossesse avec, date présumée d'accouchement si enfant à naître

**NB : vous disposez d'un délai de trois semaines après la naissance de l'enfant pour déposer l'acte de naissance de votre enfant.**

- Acte de naissance de l'enfant ou livret de famille (état civil du père, de la mère et de l'enfant)

**Validité de l'inscription : un an. Renouvellement obligatoire à la date anniversaire.**

### **Attention !**

Votre dossier ne sera enregistré que si le formulaire d'inscription est dûment renseigné **et** si les documents demandés ont été déposés au Centre administratif Saint-Vincent ou envoyés par mail à [petite-enfance@herblay.fr](mailto:petite-enfance@herblay.fr).

Un récépissé d'inscription en accueil régulier ou en accueil ponctuel vous sera adressé.

**Tout dossier incomplet sera rejeté.**

### **L'inscription ne vaut pas admission**

**En cas de place disponible en accueil régulier comme en accueil ponctuel, le Pôle Petite Enfance prendra contact avec la famille.**

**Le refus de la place proposée (en crèche familiale ou en structure collective) entraînera la radiation définitive.**

## Les multi-accueils municipaux



### "1, 2, 3 ... Soleil !"

141 rue de Conflans, Bâtiment C

- Accueil familial : au domicile d'une assistante maternelle agréée par le centre de Protection Maternelle et Infantile et employée par la Ville, des accueils collectifs sont organisés au sein des locaux de la crèche avec les éducatrices de jeunes enfants. Les assistantes maternelles sont réparties sur l'ensemble de la Ville. 100 places du lundi au vendredi de 7h à 19h de 10 semaines à 4 ans.
- Accueil collectif : 25 places à partir de 12 mois, du lundi au vendredi de 7h30 à 19h



### "Arc-en-Ciel"

8 rue Jean Bordenave

- Accueil collectif : 55 places de 10 semaines à 4 ans du lundi au vendredi de 7h30 à 19h



### "La Coccinelle"

5 chemin de Montigny

- Accueil collectif : 16 places à partir de 12 mois du lundi au vendredi de 8h à 18h

Les multi-accueils municipaux sont fermés **au minimum** :

- entre Noël et Jour de l'An,
- lors des ponts (mardi ou jeudi férié),
- 3 ou 4 semaines en août.

**Les multi-accueils municipaux ne sont pas sectorisés.  
Une place peut vous être proposée sur n'importe quelle structure.**